



Succession et assurance vie

Par **tixidre**, le **09/11/2007** à **08:49**

Bonjour ,
Mon pere vient de deceder , nous sommes 2 freres , notre mere etant decedee elle aussi depuis 10 ans .
Notre pere avait fait des dons manuels à nos enfants pour les aider , rien de plus normal .
Lors de la succession ,le notaire nous indique qu'il avait souscrit une assurance vie en designant une fois de plus nos enfants , pourquoi pas!r
ça commence a être un peu trop , il nous laisse un appartement .
Ce qui ne va pas , c'est que le montant des donations + le montant de l'assurance vie depasse la valeur immobiliere (expert immobilier) .
Nous savons que l'assurance vie ne rentre pas dans le cadre legal de la succession , c'est un cas particulier , nous en concluons que, par cet exercice , l'on peut en toute l'egalite detourner une grande partie du patrimoine sans respecter la reserve .
Quel recours avons -nous ? denoncer cela devant un tribunal qui va statuer sur le fondement que des heritiers directs ne peuvent pas être partielement desheriter et qu'il faut preserver la reserve , d'autant que les dons manuels rentrent dans la succession !
merci de vos conseils.
ml